

Arrêté n°2025 – 92 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR LSH

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2025 - 73 relatif au renouvellement du collège usagers au conseil de gestion de l'UFR LSH,

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 25 novembre 2025, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR LSH.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège usagers

Sièges à pourvoir : 11

Inscrits : 3934

Votants : 418

Bulletins blancs ou nuls : 18

Suffrages valablement exprimés : 400

Quotient électoral : 36,36

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges direct attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Ta liste associative et indépendante	156	4	0	4
AER : Protégeons l'université face à l'extrême-droite, la précarité étudiante et les coupes budgétaires	244	6	1	7

Sont déclarés élus :

Titulaires	Suppléants
GUILLEMAILLE Noé	FERY Lény
LOUDINOT TRONSON Lou	DOHET Daphné
HUET Benoît	DEVOET Rémi
HORLON-BOUZIDI Elyse	PENSART Myriam
CLAUDOTTE-GRIMON Arthur	MBENOUN Dorcas
JAVOY Noémie	CHANFI MOHAMED Nafiou-Dine
HARIZI Toukif	TASSOT Zoé
FOUCHARD Eva	LIEGEOIS Arthur
FOS Raphaël	
AGRAPART Léa	
ZERROUKI Noham	

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

La doyenne de l'UFR LSH est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 28 nov. 2025



Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 28/11/2025

Mis en ligne le : 28/11/2025